

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

<i>Convocation</i>	15 décembre 2025	Nombre de Conseillers		
<i>Affichage</i>	15 décembre 2025	En exercice	Présents	Votants
<i>Réunion</i>	22 décembre 2025	26	21	24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Garnache, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Jacques Prévert, sous la présidence de François PETIT, Maire.

Présents : M. PETIT François, Maire, Mmes et Mrs : VRIGNAUD Corine, CHIFFOLEAU Stéphane, POICHOTTE Anne, FLEURET Ernest, CHEVRIER Stéphanie, MINGUET Olivier, VRIGNAUD Claudine, ODEON Sylvie, COUILLON Patricia, BEAUJOUAN Christophe, GAUTIER Catherine, POCHON Denis, DUFFAU Caroline, DUBOIS-CHARRIER Margaux, BRIAND Jonathan, DRAUNET Guy, SAUZEAU Peggy, BRISSON Michaël, RENAUDIN Pascal, GRIVEAU Marie

Absents : CARTRON Antoine, PAJOT Anna.

Pouvoirs : MENETTRIER Sébastien à DUBOIS-CHARRIER Margaux, GOURMAUD David à FLEURET Ernest, ALLANIC Mireille à ODEON Sylvie.

A été nommé secrétaire : COUILLON Patricia

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Examen des pouvoirs

Désignation du secrétaire de séance

Présentation des données communales pour la trésorerie, de l'état de la dette et du nombre de demandeurs d'emploi

Approbation des derniers conseils municipaux : **20/10/2025** et **01/12/2025**

Informations communales

A. TARIFS COMMUNAUX

1. Tarifs Communaux 2026
2. Régie Manifestations Communales- Concert École Maîtrisienne des Pays de la Loire
3. Régie Municipale – Tarifs de vente de produits vendéens en Espagne
4. Régie Municipale – Tarifs de vente de produits de Casinos

B. FINANCES

1. Taux Imposition 2026
2. Budget Général – Décision modificative n°1
3. Budget Assainissement- Décision modificative n°5- Remboursement avance sur marché

C. MANIFESTATIONS

1. Convention Région Pays de la Loire- Ma Région Virtuose

D. URBANISME

1. Cession Propriété 10, Route de Nantes

~~E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE~~ SUJET RETIRÉ

- ~~1. Refonte de la signalétique directionnelle de la commune~~

Questions diverses

Début du Conseil municipal : 19h

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire procède à l'installation officielle des nouveaux élus du Conseil municipal des enfants. Il rappelle le rôle pédagogique et citoyen de cette instance et remercie les enfants ainsi que leurs familles pour leur présence. Les élus sont félicités et invités à s'impliquer activement dans la vie communale.

INFORMATIONS COMMUNALES

Retour sur les événements passés :

- Bilan des réunions de quartier organisées en fin d'année 2025
- Commémoration du 5 décembre 2025, en hommage aux Morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
- Inauguration de la Médiathèque-Ludothèque « *du Grand Pont* » le samedi 6 décembre 2025
- Concert de Noël interprété par la Maîtrise des Pays de la Loire le samedi 6 décembre 2025 à l'église de La Garnache (85)
- Des associations garnachoises mobilisées pour le Téléthon, avec l'exemple de l'association LG Danses qui a proposé des séances de yoga, pilate et zumba, mais également un spectacle de danse le samedi 6 décembre 2025
 - 500 € ont été récoltés au profit du Téléthon
- Concert de Noël avec l'École de Veuze le vendredi 12 décembre 2025 à l'église de La Garnache (85)

- Sainte-Barbe par les Sapeurs Pompiers de La Garnache (85), le samedi 13 décembre 2025 au Centre de Secours de La Garnache (85)
 - Honneur aux jeunes sapeurs pompiers
 - Reconnaissance pour leur engagement
- Réassort des produits de Casinos
 - La Mairie met en vente un panel de produits issus de la coopérative de Casinos
- Pressing de l'Équaizière : promotion
 - 1 article confié = 1 article offert
 - Du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026
 - L'entrée du pressing se situe Impasse des Cyprès, en attendant la fin des travaux
- Travaux de restauration morphologique à la Petite Béthuisière
 - Amélioration de la qualité des rejets
 - Ralentissement de la rivière avant le rejet à la mer
 - Pas de dépense communale sur ce chantier
- Spectacle des écoles offert par la municipalité le jeudi 18 décembre 2025 à l'Espace Jacques Prévert
- Noël en Lumières – Animations de Noël avec l'association La Garn'Active, le samedi 20 décembre 2025, Place de la mairie à La Garnache (85)
 - Retraite aux flambeaux
 - Concours de la meilleure bûche
 - Spectacles et concert
- Marché de Noël organisé par l'association La Dinguette le dimanche 21 décembre 2025 dans le Parc du Château de La Garnache (85)
 - Plus de 7000 visiteurs, avec une météo plutôt favorable
 - Marché d'une grande importance, avec 55 exposants
 - Une vingtaine d'animations ont rythmé la journée pour le plaisir des visiteurs
- Distribution de colis de Noël pour les Garnachois de plus de 80 ans
 - 180 colis ont été préparé et distribués aux aînés de la commune
 - De belles rencontres entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent
 - Le panier offert était composé de produits des commerçants de La Garnache (85), les bouteilles provenant elles de la ville de Casinos (Espagne)

Prochainement :

- Emission « En Direct » en live sur Facebook le lundi 5 janvier 2026
- Ma Région Virtuose, le dimanche 11 janvier 2026 à 10h30 place de la Mairie à La Garnache (85)
 - Une scène mobile est prévue pour cet événement exceptionnel
 - Une trentaine de place seulement : les inscriptions se font en ligne sur le Facebook de la Ville de La Garnache

- Cérémonie des Vœux de la Municipalité, le vendredi 30 janvier 2026, Espace Jacques Prévert
- Galette des Rois organisée par le CCAS, le vendredi 6 février 2026, Espace Jacques Prévert

REMISE D'UN PRIX

Remise d'un trophée de la part de la Commune de La Garnache à Mademoiselle Louise FERCOQ, jeune garnachoise de 14 ans et licenciée dans le club « Tous en Rollers » de Saint-Christophe-du-Ligneron (85).

Louise est revenue de Biarritz (64), auréolée du titre de championne de France en Speed-Slalom (Roller), en catégorie U 16.

EXAMEN DES POUVOIRS

3 pouvoirs :

- MENETTRIER Sébastien à DUBOIS-CHARRIER Margaux
- GOURMAUD David à FLEURET Ernest
- ALLANIC Mireille à ODEON Sylvie

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame **Patricia COUILLON** se porte candidate à la fonction de secrétaire de séance. Aucune autre candidature n'étant exprimée, il est procédé au vote.

Décision : Madame **Patricia COUILLON** est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET SITUATION DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune.

- Trésorerie disponible au 22 décembre 2025 : **958 296,88 €**
- Capital restant dû au 22 décembre 2025 : **3 195 824,78 €**

Il est précisé qu'un prêt de trésorerie d'un montant proche de deux millions d'euros n'a pas encore été crédité. La commune poursuit le remboursement régulier de ses emprunts et n'a pas souscrit de nouvel emprunt. La situation de trésorerie ne nécessite pas, à ce jour, de recours supplémentaire.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Séance du 20 octobre 2025

POUR	22	CONTRE	2 <i>BRISSON Michaël et RENAUDIN Pascal</i>	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	---	-------------------	----------

Séance du 1^{er} décembre 2025

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

DCM 2025-132
TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2026

Monsieur l'adjoint au maire en charge des bâtiments communaux présente :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer certains tarifs communaux compte tenu notamment de l'augmentation toujours très importantes des charges de fonctionnement mais aussi des coûts des énergies et d'entretien des locaux ;

Compte tenu des efforts et prises en charge de certains frais supportés par la collectivité pour contenir les augmentations de prix et défendre ainsi le pouvoir d'achat de chacun et particulièrement l'aide faite aux associations communales,

Compte tenu de l'inflation enregistrée et prévue en cette année 2025 ;

Compte tenu des règles des arrondis appliquées au tarif proposée

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (augmentation d'1,2 % par rapport à l'année précédente)

LOCATIONS DE SALLES

Salle du Théâtre		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Caution	500.00	500.00
Spectacle <i>(personnes extérieures à la Commune)</i>	162.00	164.00

Salle de l'Éperon		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Caution	500.00	500.00
Caution <i>(Tennis remise de clés)</i>	68.00	69.00
Manifestations exceptionnelles <i>(bourse aux oiseaux, etc.)</i>	334.00	339.00

Salle René Bazin					
	<u>Sans repas chaud</u>			<u>Avec repas chaud</u> <i>Uniquement si toutes les salles de l'Espace Jacques Prévert sont louées. Interdiction de cuisiner ou chauffer dans les salles.</i>	
	Salle	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Tarifs 2025	Tarifs 2026

Commune	Salle 1	91.00	93.00	224.00	227.00
	Salle 2	74.00	75.00	111.00	113.00
	Salle 3	26.00	27.00		
Location hors commune	Salle 1	127.00	129.00	334.00	339.00
	Salle 2	103.00	105.00	167.00	170.00
Associations	Salle 1			111.00	113.00
	Salle 2			57.00	58.00
Bal lucratif		175.00	178.00		
Cautiion		372.00	377.00	372.00	377.00
Ménage <i>si location payante de la salle 1 ou 2 (sauf sépulture)</i>		48.00	49.00	48.00	49.00
Ménage <i>si location payante des deux salles (sauf sépulture)</i>		69.00	70.00	69.00	70.00

Salle du Genêt		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Cautiion	500.00	500.00
Par match <i>(club extérieur)</i>	156.00	158.00

Maison Socio-culturelle		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Salle de réunion <i>(personnes de la Commune)</i>	26.00	27.00

Salle de la Gare (salle centrale)		
<i>Uniquement si toutes les salles de l'Espace-Jacques Prévert sont louées. Interdiction de cuisiner ou chauffer dans les salles.</i>	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Repas froid	60.00	61.00
Ménage <i>(sauf sépulture)</i>	48.00	49.00

Commune	<i>74.00</i>	<i>75.00</i>
Hors commune	<i>103.00</i>	<i>105.00</i>
Caution	<i>372.00</i>	<i>377.00</i>

Salles du Musée			
		Tarifs 2025	Tarifs 2026
Associations garnachoises <i>(réunions)</i>	Rez-de-chaussée	<i>GRATUIT</i>	<i>GRATUIT</i>
	Étage	<i>GRATUIT</i>	<i>GRATUIT</i>
Particuliers & associations garnachoises	Rez-de-chaussée	<i>80.00</i>	<i>81.00</i>
	Étage	<i>70.00</i>	<i>71.00</i>
Entreprises ou extérieurs	Rez-de-chaussée	<i>100.00</i>	<i>102.00</i>
	Étage	<i>80.00</i>	<i>81.00</i>

Espace Jacques Prévert (salles)			
<i>Le hall-bar est compris dans le prix de location des salles</i>		Tarifs 2025	Tarifs 2026
Nettoyage - Ménage	Roseau + Scène	<i>92.00</i>	<i>94.00</i>
	Nénuphar	<i>53.00</i>	<i>54.00</i>
	Roseau + Nénuphar	<i>145.00</i>	<i>147.00</i>

		Tournesol	53.00	54.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	198.00	201.00
		Cuisine	92.00	94.00
		Hall bar seul	53.00	54.00
Ménage supplémentaire		<i>Le tarif pour ménage supplémentaire (en plus du forfait initial) sera facturé du même montant que celui du forfait initial.</i>		
Manifestations (AG – vin d'honneur)	Commune	Roseau + Scène	242.00	245.00
		Nénuphar	112.00	114.00
		Roseau + Nénuphar	354.00	359.00
		Tournesol	112.00	114.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	466.00	472.00
		Cuisine	76.00	77.00
		Hall bar seul	211.00	214.00
	Hors commune	Roseau + Scène	483.00	489.00
		Nénuphar	224.00	227.00
		Roseau + Nénuphar	707.00	716.00
		Tournesol	224.00	227.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	931.00	943.00
		Cuisine	111.00	113.00
		Hall bar seul	309.00	80.00

Espace Jacques Prévert (salles - suite)				
Mariage, banquet	Association communale	Roseau + Scène	286.00	290.00
		Nénuphar	112.00	114.00
		Roseau + Nénuphar	398.00	403.00

		Tournesol	112.00	114.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	510.00	517.00
		Cuisine	150.00	152.00
		Hall bar seul	0.00	0.00
	Particulier commune	Roseau + Scène	580.00	587.00
		Nénuphar	224.00	227.00
		Roseau + Nénuphar	804.00	814.00
		Tournesol	224.00	227.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	1028.00	1041.00
		Cuisine	222.00	225.00
		Hall bar seul	0.00	0.00
	Particulier, association hors commune	Roseau + Scène	846.00	857.00
		Nénuphar	334.00	339.00
		Roseau + Nénuphar	1198.00	1213.00
		Tournesol	334.00	339.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	1532.00	1551.00
		Cuisine	336.00	341.00
		Hall bar seul	0.00	0.00
Retour de mariage		Pour les personnes ayant loué l'Espace Prévert pour un mariage, une réduction de 50 % du tarif de location des salles sera pratiquée pour le retour du lendemain.		
Séminaire, salon	Commune	Roseau + Scène	357.00	362.00
		Nénuphar	150.00	152.00
		Roseau + Nénuphar	507.00	514.00
		Tournesol	150.00	152.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	657.00	665.00
		Cuisine	150.00	152.00
		Hall bar seul	0.00	0.00

Espace Jacques Prévert (salles- suite)				
Séminaire, salon	Hors commune	Roseau + Scène	722.00	731.00
		Nénuphar	300.00	304.00

		Roseau + Nénuphar	1022.00	1035.00
		Tournesol	300.00	304.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	1322.00	1338.00
		Cuisine	300.00	304.00
		Hall bar seul	0.00	0.00
Réveillon		Roseau + Scène	0.00	0.00
		Nénuphar	0.00	0.00
		Roseau + Nénuphar	0.00	0.00
		Tournesol	0.00	0.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	0.00	0.00
		Cuisine	336.00	341.00
		Hall bar seul	0.00	0.00
Caution		Roseau + Scène	500.00	500.00
		Nénuphar	500.00	500.00
		Roseau + Nénuphar	1000.00	1000.00
		Tournesol	500.00	500.00
		Roseau + Nénuphar + Tournesol	1500.00	1500.00
		Cuisine	500.00	500.00
		Hall bar seul	500.00	500.00
Frais de retard pour remise des clés (au quart d’heure entamé)				15.00

Espace Jacques Prévert (matériels et divers)		
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Vidéoprojecteur + écran	<i>74.00 / jour</i>	<i>75.00 / jour</i>
Caution vidéoprojecteur + écran	<i>500.00</i>	<i>500.00</i>

Caution écran	0.00	0.00
Décoration mariage	212.00	215.00
Nappe ronde	8.50 / pièce	9.00 / pièce
Verre bar cassé ou manquant	3.00 / pièce	4.00 / pièce
Verre vin d'honneur cassé ou manquant	3.00 / pièce	4.00 / pièce

LOCATIONS DE TERRAINS

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Prix à l'hectare	119.00	121.00

VACATIONS FUNÉRAIRES

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Vacation funéraire	26.00	25.00

TARIFICATION DÉCHETS LORS DES MANIFESTATIONS

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Forfait	20.50	21.00

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Droits de place marché (le mètre linéaire)	1.25	1.30
Droits de place hors marché (le mètre linéaire)	3.40	3.50
Droit de place distributeur de baguettes	287.00	291.00
Forfait annuel stationnement place de l'église ou Mairie	149.00	151.00
Camion outillage (par passage)	101.00	103.00
Terrasse CHR etc...sur la voie publique au m²	14.50	15.00
Cirque	27.00	28.00
Forfait installation/nettoyage 1 semaine (TTC)	43.00	44.00

DROITS DIVERS

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Reproduction d'aquarelles	25.00	26.00

Garde des chiens	Voir délibération n°2022-080	Voir délibération n°2022-080
------------------	---------------------------------	---------------------------------

BARNUMS

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Location pour associations, sociétés et habitants <i>(commune)</i>	<i>229.00</i>	<i>232.00</i>
Location pour associations, sociétés <i>(hors commune)</i>	<i>296.00</i>	<i>300.00</i>
Location pour les mairies de la communauté de communes CGC <i>(gratuit si elles prêtent en retour gracieusement à la commune)</i>	<i>296.00</i>	<i>300.00</i>
Cautiion	<i>1532.00</i>	<i>1551.00</i>
Forfait livraison <i>(uniquement sur La Garnache)</i>	<i>2.05 €/km + 46 € ttc/h/agent</i>	<i>2.07 €/km + 47 € ttc/h/agent</i>

MINIBUS

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Forfait	<i>69.50 €/jour</i>	<i>71.00 €/jour</i>

CIMETIÈRE

	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	<i>Concession de 15 ans</i>	<i>Concession de 30 ans</i>	<i>Concession de 15 ans</i>	<i>Concession de 30 ans</i>
Emplacement seul des tombes et renouvellement des concessions des caveaux, columbariums et cavurnes	<i>133.00</i>	<i>251.00</i>	<i>135.00</i>	<i>255.00</i>
Case columbarium A	<i>529.00</i>	<i>626.00</i>	<i>536.00</i>	<i>634.00</i>
Case columbarium B <i>(avec plaque sans gravure)</i>	<i>944.00</i>	<i>1136.00</i>	<i>956.00</i>	<i>1150.00</i>
Case columbarium C <i>(avec plaque sans gravure)</i>	<i>944.00</i>	<i>1136.00</i>	<i>956.00</i>	<i>1150.00</i>
Case Columbarium D	<i>990.00</i>	<i>1480.00</i>	<i>1002.00</i>	<i>1498.00</i>
Cavurne	<i>409.00</i>	<i>591.00</i>	<i>414.00</i>	<i>599.00</i>
Dispersion des cendres <i>(dans le Jardin du Souvenir)</i>	30.00		31.00	
Concession pour apposition d'une plaque <i>(sur la Colonne du Souvenir)</i>	23.50		24.00	

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

DCM 2025-133

RÉGIE MANIFESTATIONS COMMUNALES CONCERT ÉCOLE MAÎTRISIENNE DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur l'adjoint en charge des affaires culturelles présente :

La commune depuis 2014 développe une politique culturelle riche en organisant 2 conférences par an et deux concerts par an. Le chœur des enfants de l'École Maîtrisienne des Pays de la Loire est venue se produire le 6 décembre 2025 sur la Commune de La Garnache et le public a été ravi.

Il convient de fixer et régulariser les tarifs comme suit :

Tarif : 10 €

Gratuit pour les – de 16 ans

Ce tarif de nouveau proposé étant le même que celui pratiqué lors du dernier concert de l'école maitrisienne à La Garnache en 2017, il était laissé à penser qu'il n'y avait pas nécessité de revoter puisque c'était les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Approuve les tarifs ci-dessus

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

DCM 2025-134
RÉGIE MUNICIPALE
TARIFS DE VENTE DE PRODUITS VENDÉENS EN ESPAGNE

Vu la présentation de Madame la Conseillère municipale déléguée au jumelage qui rappelle que dans le cadre du jumelage avec la ville espagnole de Casinos, il a été convenu dans le cadre de ces échanges, de pouvoir promouvoir les produits locaux de chaque territoire.

Considérant que la vente de produits vendéens en Espagne sera encaissée par la régie « manifestations communales et régie publicitaire ». Il y a donc nécessité de fixer les tarifs des produits mis à la vente lors de la foire auxTURRON. Les conseillers municipaux sont invités à fixer les tarifs tels qu'énoncés ci-dessous.

Brioche vendéenne	5,00 €TTC
Gâche vendéenne	5,30 €TTC
Trouspinet te blanche et noire	9,50 €TTC
Muscadet 75 cl.	5,15 €TTC
Sardines huile d'olive	2,30 €TTC
Sardines olive-citron	2,50 €TTC
Sardines tomate-basilic Lot de 3 boîtes	3,40 €TTC
Gros sel de Noirmoutier 500 g.	1,15 €TTC
Fleur de sel 100 g.	3,25 €TTC
Caramel beurre salé	4,10 €TTC
Bonbon moquette nougatine	5,20 €TTC
Tisane	4,90 €TTC
Farine de pain d'épice 1 kg.	4,00 €TTC
Semoule de millet 350 g.	2,30 €TTC
Huîtres La douzaine (1 kg.)	5,00 €TTC
Moquettes de Vendée	1,50 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** les tarifs concernant les produits vendéens vendus en Espagne tels que décrit ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de la vente de ces produits,
- **Dit** que les recettes correspondantes seront imputées au compte 7088 du Budget

POUR	22	CONTRE	2 <i>BRISSON Michaël et RENAUDIN Pascal</i>	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	---	-------------------	----------

DCM 2025-135
RÉGIE MUNICIPALE
TARIFS DE VENTE DE PRODUITS DE CASINOS

Vu la présentation de Madame la Conseillère Municipale déléguée au jumelage qui rappelle que dans le cadre du jumelage avec la ville espagnole de Casinos, il a été convenu dans le cadre de ces échanges, de pouvoir promouvoir les produits locaux de chaque territoire.

Considérant que la vente des produits de la ville de Casinos seront encaissés par la régie « manifestations communales et régie publicitaire ». Cela nécessite donc de fixer les tarifs des produits mis à la vente en mairie.

Ces prix tiennent compte des prix d'achat avantageux octroyés par les acteurs locaux espagnols à la mairie et de la volonté de la municipalité de faire profiter les Garnachois de produits de qualité aux meilleurs tarifs.

Les conseillers municipaux sont invités à fixer les tarifs tels qu'énoncés ci-dessous :

Huile d'olive vierge première pression à froid 5 l.	49,50 €TTC (soit 9,90€ le litre)
Huile d'olive vierge première pression à froid 1 l.	10,00 €TTC
Casa Roja vin rouge 75 cl.	5,00 €TTC
Moscatel 2 l.	9,00 €TTC
Moscatel 37,5 cl.	3,50 €TTC
Vermouth 2 l.	10,00 €TTC
Thon Lot de 3 boîtes de 70 g.	3,50 €TTC
Riz 1 kg.	2,00 €TTC
Jambon ibérico Prix au kg.	20,00 €TTC
Nougat 300 g.	10,00 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** les tarifs concernant les produits de Casinos tels que décrit ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de la vente de ces produits,
- **Dit** que les recettes correspondantes seront imputées au compte 7088 du Budget

POUR	22	CONTRE	2 <i>BRISSON Michaël et RENAUDIN Pascal</i>	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	---	-------------------	----------

DCM 2025-136

TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2026

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29;

Vu le Code général des impôts,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices.

Vu l'engagement pris par l'équipe municipale en place depuis 2014 de ne pas changer les taux d'imposition sur la commune pendant toute la durée de son mandat.

Vu l'engagement renouvelé tous les ans par l'équipe municipale en place depuis 2014 de ne pas changer les taux d'imposition pour la commune pendant toute la durée du mandat.

Considérant que les taux d'imposition pour les années de 2014 à 2025 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 29.78 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.49 %

La commune propose donc conformément à son engagement de maintenir les taux identiques à ceux précédemment votés.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- Décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2026 identique à ceux en place depuis 2014 :
 - 41.49 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
 - 29.78% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

DCM 2025-137
BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux présente :

OBJET : Afin d’ajuster le budget de l’année et d’inscrire les dernières dépenses, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Article	Intitulé	Montant	
602	Fournitures administratives	+ 3 349,00	TOTAL = + 15 349,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	+ 12 000,00	
7088	Produits exceptionnels	- 15 349,00	

BUDGET D’INVESTISSEMENT		
Article	Intitulé	Montant
2313	Constructions	- 650,00
275	Dépôts et cautionnements	+ 650,00

Le Conseil municipal de la commune de La Garnache, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, est invité à :

- Donner son accord à la décision modificative présentée ci-dessus

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

DCM 2025-138**BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 –
REMBOURSEMENT AVANCE SUR MARCHÉ**

Monsieur l'adjoint en charge de la citoyenneté et de la sécurité présente :

OBJET : Afin de permettre le remboursement d'une avance sur le marché concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DÉPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre/Compte	Montant	Chapitre/Compte	Libellé
041/2315	+ 267.23	041/238	+ 267.23
041/2315	+ 25 173.63	041/238	+ 25 173.63

Le Conseil municipal de la commune de La Garnache, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, est invité à :

- Donner son accord à la décision modificative présentée ci-dessus

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

DCM 2025-139

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – REMBOURSEMENT AVANCE SUR MARCHÉ

Madame la conseillère municipale déléguée en charge des affaires culturelles présente :

Considérant que la Région des Pays de la Loire organise l'événement culturel « Ma Région Virtuose » et que la Région a proposé gratuitement à la commune de La Garnache de profiter du passage dans le nord-ouest vendéen.

Ma Région Virtuose est un événement culturel et musical porté par la Région des Pays de la Loire.

Ce festival a été lancé en janvier 2024.

L'ambition de cet événement est de démocratiser la musique classique et de la rendre accessible au plus grand nombre, et pas seulement aux habitués des salles de concert, mais également de renforcer le lien culturel entre les territoires au sein de la Région des Pays de la Loire.

Pour cela, l'événement propose des manifestations aux formats variés : concerts en salle et concerts "hors-les-murs", l'idée étant ainsi de toucher des publics éloignés de la musique classique — jeunes, habitants de zones rurales, personnes ne fréquentant pas habituellement les salles de concert.

Une scène itinérante se déplacera le dimanche 11 janvier 2026 à La Garnache. Cette séance sera tout public.

Considérant que pour formaliser le partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la commune de LA GARNACHE, il est nécessaire de signer une convention.

Vu la Convention de la Région des Pays de la Loire concernant « Ma Région Virtuose » pour l'année 2026 jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la convention avec la Région des Pays de la Loire
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe à intervenir entre les parties et le charge de la bonne exécution de la présente décision

POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme rappelle que la propriété située au 10 rue de Nantes à La Garnache avait été initialement acquise par le CCAS dans le cadre du projet d'extension et de rénovation de l'EHPAD communal.

Les aménagements prévus ont été réalisés, notamment la création d'un vaste parking et la modification de l'accès rue de Nantes afin d'en faciliter et sécuriser l'entrée.

La municipalité mène depuis plusieurs années une politique volontariste visant à renforcer l'offre de soins sur toute la commune mais aussi pour tout le territoire, et en complément du centre de santé communal composé de sept professionnels de santé.

Dans ce cadre, et sur cet emplacement, la commune a facilité l'installation de nouvelles professions médicales, telles qu'une psychiatre, une ostéopathe et une radiologue-échographe, afin de répondre à la demande croissante de la population.

Dans la continuité de cette politique d'attractivité médicale, la municipalité a engagé des démarches pour favoriser l'installation d'un cabinet de radiologie sur le territoire communal.

La municipalité a tout fait pour que la radiologue, la Dr Laura SFRANGEU, s'implante facilement et durablement à La Garnache. En effet, la commune a considéré qu'il serait d'intérêt général de permettre la mise à disposition de locaux adaptés à l'exercice de cette activité médicale essentielle et très demandée.

Afin de faciliter durablement cette installation, et selon la demande formulée par la Doctoresse il apparaît pertinent que la commune cède la propriété située au 10 rue de Nantes à La Garnache, propriété aujourd'hui communale après acquisition auprès du CCAS, à la radiologue, Mme Laura SFRANGEU, qui y exercera son activité.

Conformément aux pratiques habituelles, le prix de cession sera fixé sur la base de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État, en tenant compte des travaux déjà réalisés ou en cours et des amortissements comptables enregistrés.

Les frais d'acte et tous ceux nécessaires seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.1311-13 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu l'avis du Domaine à intervenir,

Considérant l'intérêt communal de favoriser l'installation d'un cabinet de radiologie,

Considérant que la radiologue a confirmé sa volonté d'acquérir la propriété située au 10 rue de Nantes à La Garnache,

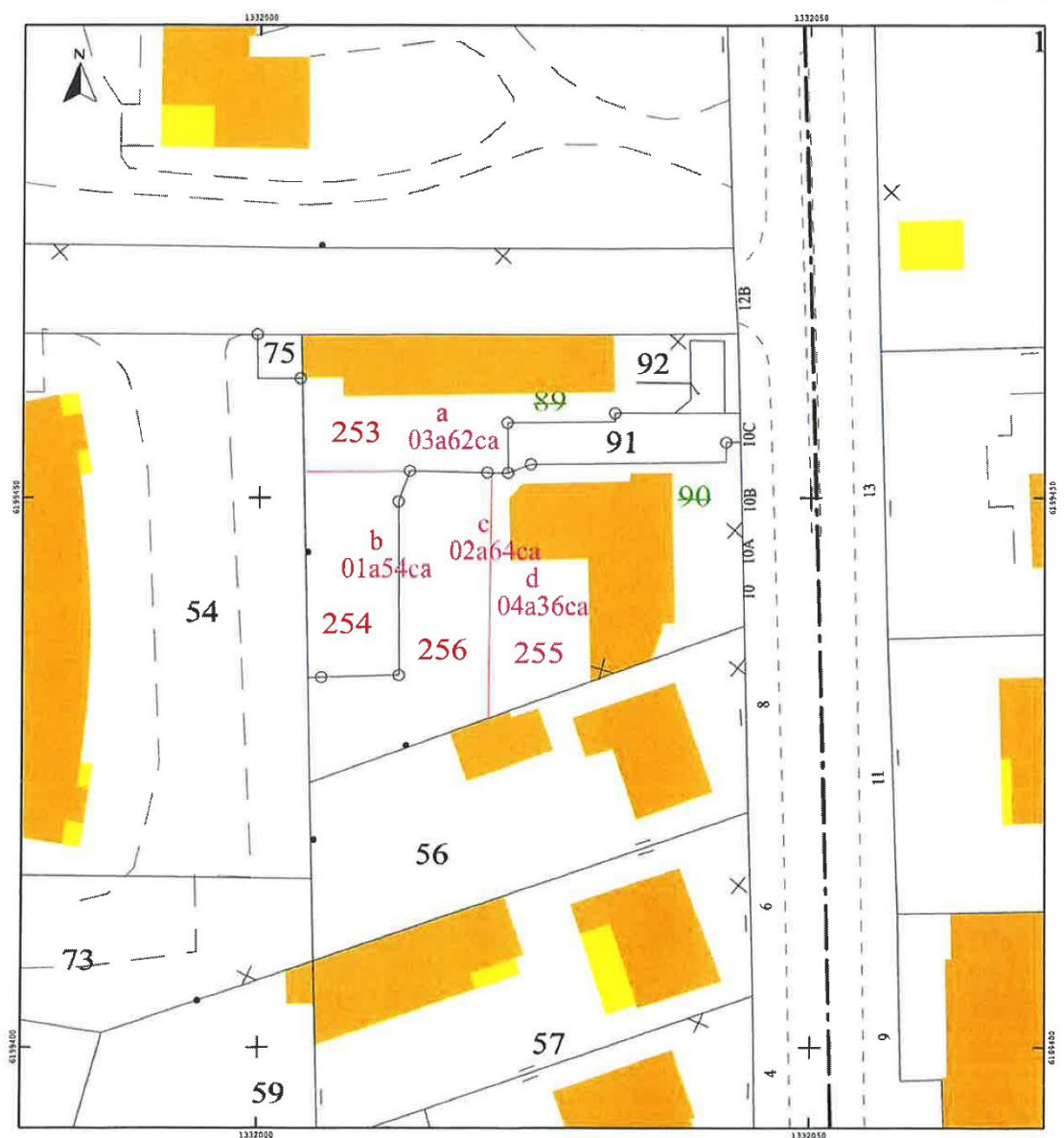
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

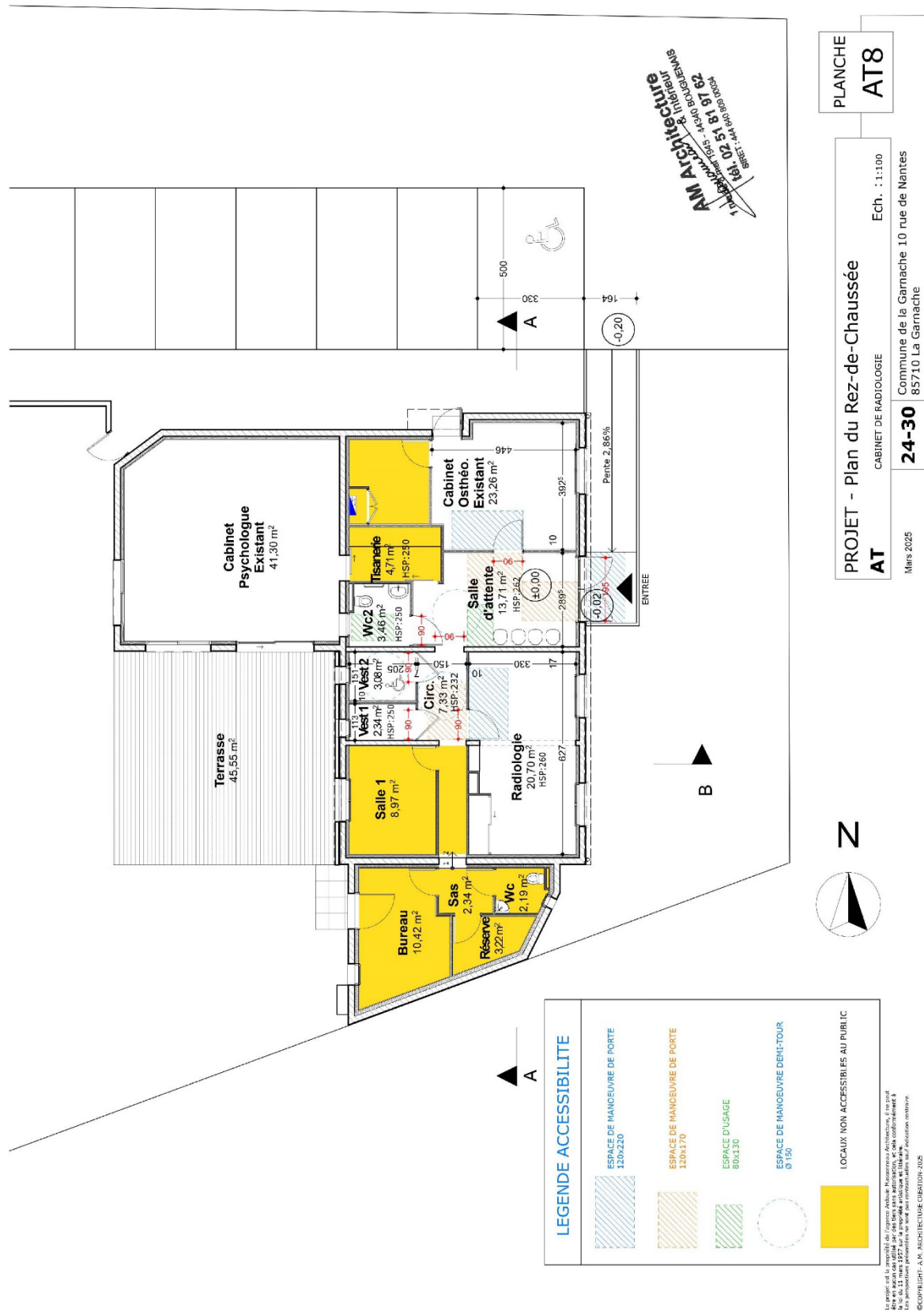
- **D'approuver la cession** de la propriété située au 10 rue de Nantes à La Garnache parcelle cadastrée AK 255 à Mme Laura SFRANGEU, radiologue, au prix fixé par l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État, en tenant compte des travaux réalisés ou en cours,
- **D'autoriser un éventuel droit de passage** au nouveau propriétaire au niveau de la parcelle cadastrée AK 92, 91 et 253
- **Installer une copropriété pour l'usage et l'entretien des parkings communs, ak 91 92 et 253,**
- **De préciser que les frais d'acte seront intégralement à la charge de l'acquéreur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à demander à un géomètre de découper la parcelle selon la découpe acceptée par les parties,
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **De confier à Maître David GROSSIN,** notaire à Challans, la rédaction des actes afférents à ladite cession.

Commune : GARNACHE (LA) (096)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AK Feuille(s) : 000 AK 01 Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2513 A Document vérifié et numéroté le 12/09/2025 APTGC La Roche-sur-Yon Par L'EOST Thierry Inspecteur des Finances Publiques Signé		Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 12/09/2025 Support numérique :
Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDEE Cité administrative Travot Rue du 93ème RI BP 767 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX Téléphone : 02 51 45 12 39 ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463. A le Modification selon les énonciations d'un acte à publier	D'après le document d'arpentage dressé Par J-D RIVIERE (2) Réf. : 35263 Le 01/09/2025

(1) Règles les mentions locales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (par vente de rive à part). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou architecte inscrit au cadastre, etc.).
 (3) Préciser les noms et qualité des signataires s'il s'agit d'un propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).



POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------



QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Tous les sujets étant épuisés :
Fin du Conseil municipal à 21h40.

La secrétaire de séance
Patricia COUILLON

Le Maire
François PETIT